



# L'élimination des châtements corporels des enfants:

## Bulletin Afrique

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE

Bulletin numéro 4: Mai 2011

### **Dans ce numéro**

La principale information de ce numéro: The African Child Policy Forum et the Global Initiative to End All Corporal Punishment, en collaboration avec le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant ont organisé une Consultation stratégique sur l'interdiction des châtements corporels, du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2011, à Ouagadougou au Burkina Faso. A l'issue de cette Consultation un Plan stratégique pour l'interdiction et l'élimination des châtements corporels a été élaboré. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre rubrique portant sur les récents progrès en Afrique....

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction](#)
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches/ Rapports / Publications](#)
6. [Revue de presse](#)
7. [Réunions et manifestations](#)
8. [Demande d'informations](#)

### **1 Qui sommes-nous?**

*The Global Initiative* est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtements corporels dans tous les continents. Nous appuyons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique ([www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)). The African Child Policy

Forum (ACPF) est une organisation panafricaine indépendante de recherche et de plaidoyer, qui vise à placer les enfants d'Afrique au centre de l'agenda public et politique, à travers la promotion de politiques et lois favorables. ACPF travaille avec d'autres organisations des droits de l'enfant et des gouvernements pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur des enfants ([www.africanchildforum.org](http://www.africanchildforum.org)).

En 2009, *The Global Initiative* et *The African Child Policy Forum* ont lancé un projet commun pour promouvoir les réformes juridiques et soutenir les campagnes nationales dans toutes les régions d'Afrique, à travers la diffusion d'informations et l'élaboration de stratégies. Ce projet commun vise à établir un réseau de défenseurs de l'interdiction des châtiments corporels des enfants à l'échelle continentale.

[Retour au sommaire](#)

## 2 Récents progrès en Afrique

### Avancées positives

**Consultation de Ouagadougou et Plan stratégique:** The African Child Policy Forum et The Global Initiative to end All Corporal Punishment of Children, en collaboration avec le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien être de l'Enfant ont organisé une Consultation stratégique à Ouagadougou au Burkina Faso du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2011. Des parties prenantes venant de tout le continent ont notamment pris part à cette Consultation. Les objectifs de cette Consultation étaient les suivants:

- Passer en revue la situation des châtiments corporels en Afrique et les progrès effectués en faveur de l'interdiction et l'élimination (Le [All Africa Report](#) – *Rapport Afrique 2010* – a servi de base de discussion)
- Identifier les opportunités immédiates et futures pour aboutir à des progrès et les moyens pour faire un usage efficace de ces opportunités
- Discuter des rôles des parties prenantes et des moyens pour aboutir à l'accélération des progrès de manière efficace, par le biais de la collaboration
- Identifier les défis et les moyens pour les surmonter
- Décider de la marche à suivre

A l'issue de la Consultation, un Plan stratégique détaillé a été élaboré, il est disponible aux adresses suivantes: <http://www.africanchildinfo.net/corporalpunishment> et [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)

Les organisations internationales, panafricaines et régionales sont invitées à examiner dans quelle mesure elles peuvent soutenir la Mission et les Objectifs de ce Plan stratégique, notamment, si possible, à travers l'élaboration de programmes de travail.

**La Déclaration de Marrakech:** Le 4e Congrès Arabe de Haut Niveau sur les droits de l'enfant, a organisé du 19 au 21 décembre à Marrakech, au Maroc, une Conférence sur les droits de l'enfant sous le thème : « renforcement du Partenariat arabe pour la promotion de la situation de l'enfance ». Lors de cette Conférence, la « Déclaration de Marrakech » a été adoptée par les Etats membres de la Ligue des Etats Arabes, démontrant leur détermination à « mettre en œuvre les législations et lois pour incriminer les violations des droits de l'enfant et le protéger contre toute forme d'exploitation, de violence, de négligence et maltraitance, particulièrement celles relatives à l'excision des filles, à l'exploitation sexuelle, au mariage précoce, aux châtiments physiques et à la lutte contre le travail des enfants... »

Dix Etats africains sont membres de la Ligue des Etats Arabes, il s'agit notamment de l'Algérie, l'Egypte, les Comores, Djibouti, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, la Somalie, le Soudan et la Tunisie. Le texte intégral de la Déclaration est disponible à l'adresse suivante : [http://www.childsrights.org/html/site\\_fr/cnews/userfiles/file/D%C3%A9claration%20de%20Marrakech%20\(french\)%20\(2\).pdf](http://www.childsrights.org/html/site_fr/cnews/userfiles/file/D%C3%A9claration%20de%20Marrakech%20(french)%20(2).pdf)

### **En revanche...**

**Zambie:** Le projet de loi sur l'Education soumis au Parlement, qui prévoyait d'interdire les châtiments corporels à l'école a été retiré en raison de préoccupations portant sur d'autres dispositions du projet de loi.

**Zanzibar:** Le 29 Mars 2011, le gouvernement de Zanzibar a officiellement annoncé que la Loi sur les Droits de l'Enfant de Zanzibar (*Children's Rights Act*) a été approuvée par la Chambre des représentants. La loi protège les enfants contre la torture et les traitements humiliants, elle n'interdit pas expressément les châtiments corporels des enfants dans tous les contextes. La version initiale du projet de loi comprenait un article interdisant expressément tous les châtiments corporels infligés aux enfants et abrogeait toutes les dispositions légales contraires. Toutefois, cette disposition fut retirée au cours de discussions portant sur le projet de loi. Le projet de loi a tout de même généré de nombreux débats au sujet de l'interdiction des châtiments corporels, et le point de vue des enfants a également été pris sur cette question.

[Retour au sommaire](#)

## **3 Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction**

**Ethiopie:** L'ONG ANPPCAN Éthiopie a lancé un projet intitulé «Interdiction des châtiments physiques et humiliants des enfants et Promotion de la discipline positive de l'enfant". Le projet de 3 ans (2009-2012) est mis en œuvre à Addis-Abeba et à Woldie, en collaboration avec Save the Children Suède et le Ministère éthiopien de la condition féminine. En 2009, ANPPCAN Éthiopie a élaboré un manuel sur les méthodes alternatives de discipline des enfants. En 2011, ANPPCAN prévoit de mettre en œuvre d'autres activités, notamment: la formation de formateurs sur les méthodes alternatives de discipline et la maltraitance des enfants en milieu scolaire; des forums de discussion pour des éducateurs communautaires formés, sur les châtiments physiques et humiliants et les aptitudes parentales ; de même que la réalisation d'un programme d'éducation du public sur les méthodes alternatives de discipline des enfants à travers des émissions radiophoniques. Pour plus d'informations, veuillez contacter : [Anppcan-eth@ethionet.et](mailto:Anppcan-eth@ethionet.et)

**Cameroun:** L'ONG Plan international a lancé depuis 2008 la campagne mondiale dénommée « Apprendre sans peur » qui vise à lutter contre les violences en milieu scolaire. C'est dans ce cadre qu'est intervenu un atelier de concertation tenu le 14 avril à Yaoundé. Les membres de Plan Cameroun et divers acteurs impliqués dans l'éducation des enfants dont les journalistes, se sont réunis pour élaborer un plan d'action national en vue de la mise en œuvre de la campagne au Cameroun. Les activités de cette dernière ont été lancées le 18 décembre 2010 par le ministre de l'Education de base, sur le thème : «Châtiments corporels et traitements humiliants comme source de déperdition scolaire». *Cameroun Tribune, 18 April 2011*

[Retour au sommaire](#)

## 4 Actualités des droits de l'Homme

### Actualités

**La 17<sup>e</sup> session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant** s'est tenue du 22 au 25 Mars 2011 à Addis-Abeba en Ethiopie. Le Comité a examiné le rapport du Togo. Un groupe de travail pré-sessionnel s'est réuni le 21 Mars 2011 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen de la Libye et du Sénégal. The African Child Policy Forum et Global Initiative ont soumis des briefings portant sur le statut légal des châtiments corporels des enfants dans ces pays.

Le [deuxieme rapport annuel](#) de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, Marta Santos Pais, a été soumis au Conseil des droits de l'homme. Il rend compte des réalisations portant sur l'interdiction des châtiments corporels dans tous les milieux, y compris au Kenya et en Tunisie ainsi que les engagements régionaux de haut niveau à poursuivre la réforme juridique, et appelle à redoubler d'efforts pour faire adopter des lois pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence dans tous les milieux et, dans les pays qui ont déjà accompli une réforme juridique, des efforts supplémentaires pour réduire l'écart entre le droit et la pratique. Le paragraphe 20 dispose: «La législation doit imprégner l'action des institutions et guider la formation et les normes éthiques des professionnels travaillant avec et pour les enfants. La mise en œuvre doit être soutenue par la sensibilisation et les initiatives de mobilisation sociale pour le grand public et les enfants en particulier .... » En outre, le premier bulletin d'information de la Représentante spéciale a été publié en Mars. Pour de plus amples renseignements et pour obtenir une copie, veuillez contacter Miguel Caldeira à l'adresse suivante : [mcaldeira@unicef.org](mailto:mcaldeira@unicef.org). Un site Internet de la Représentante spéciale devrait bientôt être lancé.

Le Comité a également adopté l'Observation générale no 13 (2011) sur «Article 19: Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence". Il s'appuie sur ses travaux antérieurs, y compris l'Observation générale no 8 sur le droit des enfants à la protection contre les châtiments corporels et autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Le Comité définit la violence physique, incluant notamment la violence physique mortelle et non mortelle, en précisant dans le paragraphe 21 que: «Le Comité est d'avis que« la violence physique et mentale » comprend tous les châtiments corporels et toutes les autres formes de torture, traitements cruels, inhumains ou dégradants ...». Dans le paragraphe 22, le Comité rappelle la définition des châtiments corporels /physiques contenue dans son Observation générale 8. Le Comité affirme également que « les pratiques néfastes» comprennent «les châtiments corporels et autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments; ... les amputations, le ligotage, les scarifications, les brûlures et le marquage au fer rouge». Le Comité précise ce qu'il entend par l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3 de la Convention) et souligne qu'il "ne peut pas être utilisé pour justifier des pratiques, notamment les châtiments corporels et autres formes de châtiments cruels ou dégradants, qui sont en conflit avec la dignité humaine de l'enfant et son droit à l'intégrité physique » (par. 54).

### Briefings aux organes des droits humains

The Global Initiative présente régulièrement des rapports aux organes de suivi des traités des droits de l'Homme avant l'examen des États parties. Nous encourageons les ONG nationales et institutions des droits de l'homme en Afrique à faire de même. Veuillez trouver ci-dessous les possibilités actuelles de présenter des rapports préalables à l'examen des Etats africains. Nous nous tenons à la disposition des ONG et organisations des droits de l'homme pour fournir des conseils pratiques concernant la rédaction des rapports aux organes de suivi des traités (veuillez contacter [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org)).

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité des Droits de l'Homme* se réunira en octobre 2011 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen de l'Algérie. **Les rapports concernant l'Algérie devront être soumis avant le 22 Aout 2011.**

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité Contre la Torture* se réunira lors de la 46<sup>e</sup> session en Mai 2011 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen du Maroc et de la Tunisie. **Le délai de soumission des rapports concernant ces pays est dépassé. Les informations sur les prochaines occasions de soumission de rapport au groupe de travail seront fournies dans notre prochain numéro.**

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité pour l'Elimination à l'égard des Femmes* se réunira lors de la 49<sup>e</sup> session en Juillet 2011 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen de l'Algérie, des Comores, de la République du Congo et du Zimbabwe. **Les rapports concernant ces pays devront être soumis avant le 11 Juin 2011.**

Le groupe de travail chargé des rapports du *Comité des Droits de l'Homme* se réunira lors de la 103<sup>e</sup> session en Octobre/Novembre 2011 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen du Cameroun, du Cap Vert et du Kenya. **Les rapports concernant ces pays devront être soumis avant le 5 Aout 2011.**

La 12<sup>e</sup> session de *l'Examen Périodique Universel* aura lieu en Octobre 2011, elle constitue la dernière session du premier cycle d'Examen. Le délai de soumission des rapports est dépassé. Le deuxième cycle d'Examen devrait commencer en Juin 2012. **Nous vous communiquerons les dates de soumission des rapports en temps opportun.**

[Retour au sommaire](#)

## **5 Ressources: Recherches/ Rapports / Publications**

**Nouvelle publication UNICEF sur la discipline des enfants :** l'UNICEF a lancé une étude statistique sur les pratiques disciplinaires à l'encontre des enfants au foyer (*Child Disciplinary Practices at Home*) dans 30 pays de faible à moyen revenu, dont 11 pays africains (Algérie, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Sierra Leone et Togo). Trente-cinq enquêtes ont été menées et les mères (ou principales personnes qui prennent soin des enfants) des enfants âgés de 2-14 ans ont répondu à des questions sur une série de pratiques disciplinaires violentes, y compris le fait de crier, injurier, secouer et frapper. L'enquête établit que les parents et autres personnes qui prennent soin des enfants utilisent simultanément des méthodes disciplinaires violentes et non violentes. Le rapport a également constaté que la plupart des tuteurs ne considère pas les châtiments corporels dans l'éducation des enfants comme étant nécessaires, même si beaucoup y ont recours. Le rapport conclut qu'il n'est pas suffisant de se concentrer uniquement sur le changement d'attitudes envers les châtiments corporels. Une stratégie globale est nécessaire pour prévenir et combattre la violence contre les enfants. Un élément clé de cette stratégie est la réforme juridique pour interdire toutes les formes de violence, y compris tous les châtiments corporels, dans tous les milieux, y compris au sein du foyer.

**Nigéria :** Idogo, G. (2011), « The effects of domestic violence on pre-school children in Nigeria », *African Journal of Education and Technology*, 1(1), April 2011, pp.25-29 (En Français: « Les effets de la violence domestique sur les enfants d'âge préscolaire au Nigéria »). Le but de cette recherche est d'examiner les effets de la violence domestique sur les enfants d'âge préscolaire et de définir des solutions possibles pour mettre fin au cycle de la violence domestique au Nigeria, en tenant compte de ses effets négatifs sur les enfants. Le document identifie les châtiments corporels au foyer et à l'école,

comme facteurs qui affectent le développement mental des enfants. Il formule une série de recommandations, y compris la réforme juridique pour interdire la violence infligée aux enfants par les parents. Document uniquement disponible en Anglais.

### **Prochaine publication:**

***Breaking the silence: Violence against children with disabilities: field studies from Cameroon, Ethiopia, Senegal, Uganda and Zambia.*** (En Français: *Briser le silence: la violence contre les enfants en situation de handicap: études nationales au Cameroun, en Ethiopie, au Sénégal, en Ouganda et en Zambie.*)

The African Child Policy Forum a récemment lancé une évaluation rétrospective de la violence contre les enfants en situation de handicap qui a été menée dans les pays cités ci-dessus. Sous forme de suivi à l'évaluation rétrospective, cette prochaine publication est un document de plaidoyer qui vise à soutenir le travail des OSC des droits de l'enfant, les ONG et autres parties prenantes. L'étude initiale a révélé que les châtimements corporels (frapper, donner des coups de poing, des coups de pied et taper) sont largement utilisés dans chacun des cinq pays étudiés. Document uniquement disponible en Anglais. Le document de plaidoyer sera publié en mai 2011. Pour plus d'informations, veuillez contacter: [info@africanchildforum.org](mailto:info@africanchildforum.org)

[Retour au sommaire](#)

## **6 Revue de presse**

**Benin :** Se fondant sur l'expérience traumatisante d'un garçon de 16 ans qui a dû abandonner l'école après avoir subi des châtimements corporels sévères à l'école, cet article lance un vibrant appel en faveur de la réforme juridique pour interdire les châtimements corporels. Faisant référence à la Convention de l'ONU des Droits de l'Enfant, l'article enjoint les enseignants à respecter les droits humains des enfants. (28 Mars 2011, <http://levenementprecis.com/?p=6105>)

**Sénégal :** Un séminaire de 3 jours portant sur la violence contre les enfants a eu lieu à Thiès du 18 au 20 Février 2011. Le séminaire qui a enregistré la participation d'experts, d'ONG, du Ministère de la Famille, des organisations de base et autres partenaires au développement, avait pour objectif, de mettre sur pied un plan national de mobilisation social afin de combattre ce fléau qu'est la maltraitance des enfants sous toutes ces formes (y compris les châtimements physiques) dans tous les contextes. Mamadou Kébé, directeur de la protection des droits des enfants du ministère de la famille a appelé tous les partenaires à travailler en synergie avec le Ministère de la Famille pour régler l'urgente question de la violence « physique, psychologique, morale et même la négligence faite à l'enfant ». Il a annoncé qu'un Plan de Communication et de Mobilisation sociale serait élaboré, en vue de mettre un terme à la violence contre les enfants au Sénégal. (<http://sostalibes-blog.africaciel.com/>, 22 Février 2011)

**Swaziland :** Une fillette de huit ans, aurait été agressée par son père, un enseignant, pour avoir égaré un récipient qu'il utilisait pour son brassage de « marula ». Il a été arrêté. (*Times of Swaziland*, 14 Février 2011)

**Ouganda :** Le Ministère du Genre, du Travail et du Développement social a l'intention de modifier la Loi sur les Enfants afin d'interdire les châtimements corporels dans les écoles, les communautés et au foyer. James Kaboggoza, le commissaire adjoint chargé de la question des enfants, a annoncé que son ministère procédait au renforcement de l'unité de protection de l'enfance pour traiter les cas d'abus.

Tout en condamnant ces «pratiques horribles», il a encouragé le public à dénoncer les auteurs de châtements corporels aux autorités. (*New Vision*, 12 avril 2011)

[Retour au sommaire](#)

## **7 Réunions et manifestations**

### **6ème réunion annuelle du Réseau d’Afrique australe pour mettre fin aux châtements corporels et humiliants des enfants, 22-23 Février 2011, Le Cap**

Organisé par RAPCAN (*Resources Aimed at the Prevention of Child Abuse and Neglect*), la réunion a rassemblé 26 membres du Réseau, venant du Botswana, d’Ethiopie, d’Afrique du Sud, du Swaziland, de l’île Maurice, de la Namibie, de la Zambie et du Royaume-Uni. Les objectifs de la réunion étaient les suivants: Compte rendu des initiatives mises en œuvre dans les différents pays (du réseau), examen des moyens par lesquels le réseau pourrait soutenir les travaux du Conseil consultatif International des ONG auprès du Représentant spécial de l’ONU sur la violence contre les enfants, par le biais de la représentante de l’Afrique de l’Est et australe.

### **Sénégal / UNICEF: réunion technique visant à renforcer la protection des enfants en milieu scolaire en Afrique de l’Ouest, 15-17 Mars 2011**

La réunion était co-organisée par la Commission de la CEDEAO, l’UNICEF Bureau régional pour l’Afrique occidentale et centrale, en collaboration avec Action Aid, Plan International et Save the Children Suède. Les structures d’enseignement en Afrique occidentale et centrale peuvent abriter des cas graves d’abus et de violence contre les enfants, y compris la violence sexuelle, les notes en échange de rapports sexuels, les châtements corporels et les brimades. Rassemblant près de 30 représentants d’organismes régionaux impliqués dans l’éducation et la protection des enfants, ainsi que des spécialistes de la communication et du plaidoyer, la réunion visait à développer une méthodologie et des approches nationales concrètes pour protéger les enfants dans les milieux scolaires (dans le cadre des systèmes de protection de l’enfance).

### **Sénégal/ANCEFA: La 5è édition du Festival Au Royaume des Enfants (F.A.R.E) aura lieu du 9 au 10 Juillet 2011 à Dakar**

Le FARE est une manifestation culturelle pour les enfants qui s’articule autour d’épreuves soumises aux enfants notamment, un concours de poème, de plaidoyer, des questions de culture générale et l’incarnation d’un personnage historique. Le thème retenu pour le concours de plaidoyer cette année porte sur les violences faites aux enfants, y compris les châtements corporels et les mutilations génitales féminines. Le Festival est ouvert à tous les enfants du Sénégal, du Benin, de la Côte d’Ivoire, la Gambie, de la RD Congo et de l’Ethiopie. Pour plus d’informations, veuillez consulter:

[www.auroyaumedesenfants.org](http://www.auroyaumedesenfants.org)

### **Tanzanie: Conférence panafricaine sur la « bonne parentalité », du 14 au 15 avril 2011**

Le thème de cette conférence inaugurale organisée par le Réseau de la Parentalité en Afrique (*Parenting in Africa Network*) consistait à «*Donner une voix aux enfants au sein de la famille* ». La conférence visait à fournir une plate-forme pour les organisations membres, experts et décideurs, pour partager leurs expériences sur les programmes et les approches actuellement utilisées dans la promotion

de la « bonne parentalité », dans la région. Un nouveau livre consacré au point de vue des enfants sur la parentalité dans la région a également été lancé. Pour plus d'informations, veuillez contacter: [Josephine.gitonga@parentinginafrica.org](mailto:Josephine.gitonga@parentinginafrica.org) ou consulter: [www.parentinginafrica.org](http://www.parentinginafrica.org)

[Retour au sommaire](#)

## 8 Demande d'informations

Nous vous prions de nous communiquer des **informations relatives aux lois** interdisant ou autorisant les châtiments corporels dans les pays et contextes suivants:

*Système pénal (jugement des tribunaux)* – Guinée équatoriale, Gabon

*Système pénal (mesure disciplinaire dans les établissements pénitentiaires)* – Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Guinée, Liberia, Libye, Sao Tomé et Príncipe

*Institutions d'accueil* – Guinée-Bissau, Lybie

Enfin, s'il existe un projet de loi dans votre pays qui offrirait l'occasion d'interdire les châtiments corporels, ou si une loi récemment promulguée interdisait les châtiments corporels dans une situation donnée, nous vous prions de nous en informer afin que nous puissions **mettre à jour nos informations**.

### Photos et illustrations

Global Initiative serait heureuse de recevoir des photos et autres illustrations de campagnes contre les châtiments corporels. Merci de nous les envoyer, accompagnées de légendes et toute autre information portant sur les droits d'auteur, à l'adresse suivante : [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)